



COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Global Compact

2009 – 2010

Déclaration du Président

Plus qu'une prise de conscience, les actions en faveur des droits de l'Homme, des Normes du travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption sont désormais une nécessité et une direction vers laquelle orienter nos politiques.

La société Vanneuille soutient les dix principes du Pacte Mondial depuis le mois d'octobre 2003. Nous renouvelons notre engagement à adopter, soutenir et appliquer ces dix principes.

Dans la continuité des années précédentes, notre détermination à respecter et promouvoir le Pacte Mondial se vérifie au travers de notre politique qualité mais aussi par la stratégie, la culture au sein de l'entreprise ainsi que par les opérations quotidiennes de notre société.

Nous affichons clairement notre volonté de contribuer au Développement Durable. Nous nous employons ainsi jour après jour à instaurer et transmettre les bonnes pratiques auprès de nos collaborateurs et partenaires commerciaux. Toutes les décisions stratégiques et les démarches commerciales s'appliquent également à mettre en évidence notre responsabilité sociale lors des interactions avec les parties prenantes de notre société.

Gaël VANNEUVILLE

Président

Droits de l'Homme

*« Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant
ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine. »*

Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

Afin de respecter les hommes et l'environnement, nous optons pour des produits de qualité, socialement et écologiquement corrects. Nous adhérons à divers labels et appliquons les normes Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour proposer un produit éthique.

La société Vanneuille a entrepris une nouvelle démarche commerciale.

Bien qu'offrant déjà depuis 2006 des vêtements professionnels issus du commerce équitable, la Direction s'est engagée à promouvoir et à encourager l'utilisation de vêtements fabriqués à partir de coton d'Afrique certifié Flo-cert.

En effet, la transformation textile intégrée de nos produits – filature, tissage, teinture, et finition – est assurée par TDV industries à Laval, transformateur agréé Flo-cert, entreprise par ailleurs certifiée Iso 9001 version 2000 et Oeko-tex standard 100, membre du Programme Fibre Citoyenne et du Réseau MFQ (Mouvement Français pour la Qualité).

La confection est effectuée par la Société Cepovett, licenciée **Flo-cert**, dans ses propres ateliers en Tunisie.



Développement durable & Commerce équitable

Max Havelaar :

Il s'agit d'un label privé collectif. L'association qui le délivre veille à ce que le produit réponde aux standards internationaux du commerce équitable.

Les producteurs perçoivent un prix juste pour leur récolte, travaillent dans des conditions décentes et peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.



OEKO-TEX :

Le label écologique de l'Association internationale qui vise à protéger les consommateurs des risques toxicologiques et dermatologiques liés au port des textiles en contact prolongé avec la peau.



Fibre Citoyenne :

L'entreprise qui adhère au programme Fibre Citoyenne s'engage sur l'ensemble de son activité à respecter des critères sociaux, sociétaux et environnementaux et à s'inscrire dans une démarche de progrès sur l'ensemble des filières de production, de la confection jusqu'à la matière première.



En 2009, notre chiffre d'affaires sur les produits issus du commerce équitable est de 800 000 €, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2008. Nous avons pour objectif une augmentation de 10 % pour l'année à venir.

Dans un contexte d'internationalisation, la société Vanneuille est constamment à la recherche de nouveaux partenaires commerciaux. Afin de respecter nos engagements, nous avons intégré de nouveaux critères de sélection lors des processus de recherches de partenaires. Nous ne retenons pas notamment ceux qui ne respectent pas les principes fondamentaux du droit du travail ni des droits de l'Homme. Si un client ou un fournisseur potentiel est réputé pour bafouer les droits fondamentaux, nous ne retenons pas ce profil. Le travail de recherche est considérablement facilité par la presse spécialisée et les articles relayés par l'internet.

Environnement

Sensibilisation et implication des parties prenantes

Le guide « Environnement » transmis l'année précédente en vue de modifier les comportements a effectivement permis une réduction de consommation d'énergie et présente donc un bilan positif.

Le poste le plus conséquent est l'utilisation de piles électriques puisque notre consommation est passée d'environ douze piles par mois à aucune grâce à l'acquisition de matériel à batterie rechargeable.

Nous avons également réduit notre consommation de papier en installant un bac pour les rectos pouvant être réutilisés. Les commandes de papier recyclé (télécopie, photocopie, bloc note) sont dorénavant privilégiées.

Enfin, les travaux réalisés au cours de l'année 2009 ont permis d'installer de nouvelles structures respectueuses de l'environnement : grandes baies vitrées isolantes en PVC avec double vitrage avec gaz argon, climatisation réversible fonctionnant avec des énergies renouvelables sans émission de CO₂, ampoules à économie d'énergie, l'arrosage des espaces verts est réalisé grâce au bassin récupérateur d'eau.

Au-delà de ces chiffres, le progrès en la matière est notable puisque les bonnes pratiques sont à présent intégrées par l'ensemble du personnel de la société Vanneuille.

Pour œuvrer en faveur d'une plus grande responsabilité en matière d'environnement, le changement des mentalités et la prise de conscience ne suffit plus. Nous impliquons donc directement le personnel pour mettre constamment en place de nouvelles pratiques. Nous avons inclus depuis février 2009, le thème Développement Durable lors de nos revues de Direction semestrielles. De nombreuses suggestions mais aussi des témoignages sont apportés prouvant ainsi l'efficacité de notre communication sur le respect de l'environnement.

En ce qui concerne la communication externe, nous favorisons les échanges par courriels plutôt qu'un courrier postal qui consomme de trop gros volumes de papier.

Nous encourageons également, avec l'accord de nos clients, l'envoi d'un seul exemplaire des factures au lieu des deux habituels.

Enfin, moins d'emballages sont utilisés pour nos articles, générant ainsi moins de déchets. Les gants en coton sont par exemple conditionnés par cinquante paquets de dix paires. Chaque paquet est attaché par un lien biodégradable alors qu'ils étaient auparavant sous emballage plastique.